

MAIRIE  
DE  
CRAPONNE SUR ARZON



HAUTE-LOIRE  
43500

Tél. 04 71 03 20 03

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

17 OCTOBRE 2016

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour une propriété située Place Neuve a été reçue en Mairie or le groupement en charge de l'étude autour d'EA+LLA a un projet sur cet îlot entre autre. Le Conseil Municipal a constaté l'intérêt de ce bien d'où la nécessité et l'intérêt pour l'EPF SMAF AUVERGNE de faire l'acquisition par préemption de cet immeuble.

Une délibération est ensuite intervenue concernant l'intégration de la recodification du chapitre 1er du Code de l'Urbanisme à la révision du PLU. Le PLU est la définition du projet de territoire de la commune. La révision du document d'urbanisme de Craponne-sur-Arzon a été lancée par délibération en date du 29 juin 2015. La réécriture du chapitre 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme fin 2015 a fortement modernisé le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme et le Conseil Municipal a souhaité intégrer ces nouveautés.

Elles se caractérisent par :

- 1 règlement plus flexible et plus clair : illustration des règles écrites, rédaction par objectifs
- 1 accompagnement aux projets : création de secteurs d'aménagement de projets, possibilité de mutualiser les règles
- La préservation du cadre de vie : différenciation au niveau du règlement des bâtiments neufs de ceux existants
- La traduction des objectifs de densité par la combinaison des règles de hauteurs et d'emprise au sol
- La prise en compte de la mixité fonctionnelle et sociale : établissement de règles spécifiques aux RDC par exemple.

Le Conseil Municipal a accepté la proposition négociée par le Centre de Gestion pour l'assurance groupe sur les risques statutaires. Elle garantira les frais laissés à la charge de la commune lors des arrêts maladie des agents, et ce pour 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour financer le service du Centre de Gestion, une cotisation annuelle lui sera versée.

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à raison de 17H hebdomadaires pour les besoins du service.

Dans le cadre du concours de Chevaux qui s'est déroulé sur notre commune le mercredi 17 août 2016 et afin de soutenir cette manifestation, une subvention exceptionnelle de 390 € en faveur du Syndicat des Éleveurs de chevaux lourds a été votée.

La vente d'une partie de la parcelle AX 271 de 90 m<sup>2</sup> dont la valeur vénale a été communiquée par le Service des Domaines interviendra au profit de la communauté de communes du Pays de Craponne moyennant l'euro symbolique.

La création d'un local commercial destiné à abriter un test de pépinière commerciale/couveuse-échoppe est en projet au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 4 rue des voûtes et/ou 3 place aux fruits. Deux logements neufs seront créés aux étages. Le conseil municipal a autorisé le dépôt de dossiers de demandes de subventions afin de rechercher des financements nécessaires à sa réalisation.

Laurent MIRMAND  
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

